ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Certification en langue étrangère espagnol – session 2027

## Note d'information du 26/11/2026 relative à la certification en langue étrangère espagnol

**Rectorat de l'académie de Créteil**
**Inspection pédagogique régionale langues vivantes**

Affaire suivie par : Christèle Molinier
Tél : 06 33 89 13 29
Mél : christele.molinier@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil
Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié
21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement de lycées proposant une section européenne de langue italienne ou une section binationale Bachibac.*

*S/c de Mesdames les inspectrices d'académie – directrices académiques et Monsieur l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.*

La certification en espagnol est pleinement intégrée à un ensemble de mesures en faveur de l'amélioration du niveau des élèves en langues étrangères. Elle permet de reconnaître et valoriser leurs compétences linguistiques dans le cadre de leur parcours.

Cette certification est proposée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, en partenariat avec un organisme certificateur international reconnu, à savoir **l'Institut Cervantes**. Les certifications en langues sont adossées au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). La nouvelle certification en espagnol CECIC attestera du niveau B1 (utilisateur indépendant), avec sorties possibles au niveau A2 ou B2.

La certification est gratuite et se déroule sous la responsabilité administrative du Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC).

### Public concerné

Le public concerné par la certification en espagnol est composé des élèves volontaires suivants :
• élèves de classe de seconde des sections européennes d'espagnol des lycées généraux, technologiques et des lycées relevant du ministère des Armées;
• élèves de classe de seconde Bachibac des lycées généraux et technologiques ;
• élèves de classe de première des sections européennes d'espagnol des lycées professionnels

### Calendrier

L'inscription des élèves se fait sous la responsabilité du chef d'établissement via l'application Cyclades du lundi 30 novembre (14h) au jeudi 17 décembre 2026 (16h). **Aucune inscription hors délai ne pourra être prise en compte.**

Lors de l'inscription, le chef d'établissement devra signaler au SIEC les candidats en situation de handicap au plus tard le jeudi 17 décembre 2026, en particulier pour les candidats nécessitant des sujets adaptés.

Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

La convocation des candidats est laissée à l'initiative du chef d'établissement.

## Le déroulement des épreuves écrites et orales

Ces épreuves évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension écrite, l'expression orale et l'expression écrite.

- Les épreuves orales se déroulent entre le lundi 1er février et le mercredi 31 mars 2027 ;
- La date des épreuves écrites en établissement est fixée au mercredi 17 mars 2027, de 9h à 12h30.

Les corrections se feront en établissement, la date limite de saisie des notes est fixée au **vendredi 02 avril 2027**.

Les bordereaux de remontée des notes seront téléchargeables via Cyclades. **Seuls les professeurs habilités sont autorisés à évaluer les élèves**.

**Les professeurs qui évaluent les élèves ne peuvent en aucun cas être les professeurs des élèves.**

Pour les épreuves orales, il convient de souligner que deux interrogateurs ayant bénéficié d'une formation spécifique sont nécessaires pour chaque interrogation.

Afin de **rémunérer les enseignants**, les établissements transmettront par courriel à Madame Molinier le nom des professeurs ayant corrigé les écrits ainsi que le nombre de copies corrigées (1 candidat = 1 copie), et le nom des évaluateurs à l'oral ainsi que le nombre de candidats interrogés en dehors des heures de service.

## Habilitation de l'enseignant

Seuls les professeurs dûment formés sont autorisés à faire passer et corriger les épreuves. C'est la raison pour laquelle les enseignants de l'établissement désignés par l'Inspection devront suivre une formation académique obligatoire sur quatre demi-journées qui a débuté **le mardi 17 novembre 2026 en distanciel de 14h à 17h.** Elle se poursuivra **le mercredi 06 janvier 2027 en distanciel de 9h à 12h et le vendredi 08 janvier 2027 en présentiel de 9h à 16h.** Il vous appartient de veiller à ce qu'un nombre suffisant de professeurs de votre établissement soient habilités par rapport au nombre d'élèves présentant la certification, et de vous assurer par ailleurs de leur disponibilité au regard du calendrier des épreuves.

Toute équipe d'espagnol inscrivant des élèves à la certification s'engage à

- organiser la passation des épreuves orales dans son établissement ;
- assurer la correction des copies dans l'établissement;
- participer, si ce n'est déjà fait, aux formations préalables prévues pour habiliter les professeurs.

**Dans le cas où l'un de ces engagements n'est pas respecté, les élèves inscrits ne pourront pas passer la certification**.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en œuvre de cette certification qui participe de la valorisation des compétences en langue de nos élèves. Je vous remercie de diffuser cette information auprès des publics concernés.

Christèle Molinier, IA-IPR d'espagnol